



# ÉCOLE PRIVÉE MIXTE SAINTE MARIE

Rue de l'Égretière – 44390 PETIT MARS  
 Tel 02 40 72 75 13 / Fax 02 40 72 77 13  
 Mail : [contact@ecolesaintemarie-pm.fr](mailto:contact@ecolesaintemarie-pm.fr)  
 Site : [www.ecolesaintemarie-pm.fr](http://www.ecolesaintemarie-pm.fr)

Petit Mars, le 22 juin 2013

## PRÉPARATION RENTRÉE 2013

### Chers parents

Nous vous transmettons dès maintenant le dossier administratif afin d'anticiper la rentrée. Nous vous remercions de nous le retourner complété pour le **Mercredi 10 juillet**.

En ce qui concerne l'attestation d'assurance (contrat individuelle accident), celle-ci sera à transmettre à la rentrée (avant le 30 septembre 2013). Pensez à en faire la demande auprès de votre assurance dès à présent.

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations concernant l'école.

**Merci de les lire attentivement.** Elles forment un cadre qui favorise le bon fonctionnement de l'école.

Tout le personnel, l'équipe enseignante et la direction de l'école Sainte Marie vous assurent de leur dévouement et souhaitent permettre à votre enfant de s'épanouir dans cet établissement.

La Directrice

Mme Anne-Lise LEROUX

### La structure

PS	Mme LEROUX Anne-Lise - <i>Aide maternelle : Mme Laurence OUAIRY</i>
MS/GS	Mme THIMOUY Angélique - <i>Aide maternelle : Mme Emmanuelle VIEL</i>
MS/GS	Mme GASNIER Nathalie - <i>Aide maternelle : Mme Vanessa GROIZEAU</i>
CP/CE1	Mme BOURNICHE Myriam
CP/CE1	Mme MENARD Sophie
CE1/CE2	Mme SAFFRE Laure
CE2/CM1	Mme LOURDELET Marie-Claire
CM1	Mme DENAIS Brigitte
CM2	Mme REGEASSE Sylvie
ASH (soutien aux enfants)	Mme BOURGET Marie-Astrid
Secrétariat	Mme MARSAC Françoise
Direction	Mme LEROUX Anne-Lise

W H O N  
 M M M M  
 H Z M A  
 R

## Les horaires

CLASSES :

Maternelle }  
                  } 8 h 45 – 12 h 00      13 h 30 - 16 h 30  
Primaire     }



Pour des raisons de sécurité les enfants qui ne se rendent pas à l'accueil périscolaire ne doivent pas entrer dans l'établissement avant 8 h 35, les enfants sont accueillis dans leurs classes respectives **jusqu'à 8 h 45**.

Pour la sortie du soir, une surveillance est maintenue jusqu'à 16 h 40. Au-delà les enfants restant seront confiés à l'accueil périscolaire.

Merci de respecter ces horaires tant aux heures d'arrivée qu'à celles de départ.

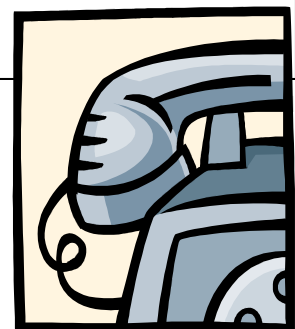
## Secrétariat - Direction

Le secrétariat est ouvert :

Lundi- Mardi- Jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

Vendredi de 8 h 30 à 12 h 00

Vous pouvez joindre la directrice et/ou prendre rendez-vous avec elle lors de sa journée de décharge (ce jour vous sera précisé à la rentrée) ou le soir après la classe.



## Accompagnement des enfants et sécurité

Les enfants de Maternelle/C.P ne peuvent quitter l'école sans être accompagnés.

Les parents qui ne peuvent prendre leur enfant à la sortie doivent présenter la personne qui s'en chargera et fournir une autorisation écrite.

**Aucun enfant n'est autorisé à sortir de l'école** pendant les heures scolaires si les parents ne viennent pas eux-mêmes les chercher ou s'il n'est muni d'une autorisation écrite, datée et signée de ces derniers.

Les parents doivent venir chercher leur(s) enfant(s) au portail vert (**ne pas attendre dans les voitures**) et respecter impérativement les heures de sortie (12 h 00 le midi et 16 h 30 le soir).

Nous rappelons que **les parents sont responsables de leur(s) enfant(s) lorsque le portail est franchi**.

## Anniversaire

Lors des anniversaires, les gâteaux confectionnés à la maison doivent être simples et faciles à distribuer : pas de crème ou de nappage au chocolat... Veillez à l'hygiène alimentaire. Ne pas apporter gâteaux, bonbons et boissons, s'en tenir à une chose. Il est demandé de se limiter en quantité, l'essentiel est de souhaiter « bon anniversaire » à l'enfant.

Pour les maternelles, les gâteaux seront confectionnés par les enfants lors d'atelier cuisine à la fin de chaque période.



## Liaisons Parents/Ecole

Si vous désirez rencontrer les enseignants, ce qui est souhaitable au moins une fois dans l'année, nous vous invitons à prendre rendez-vous quelques jours auparavant (de préférence le soir après la classe). Le court laps de temps où vous accompagnez votre enfant dans sa classe avant le début des cours ne peut-être consacré à un entretien avec l'enseignant (seuls de brefs propos peuvent être échangés).

**Veillez à signer la pochette dans laquelle vous sont données les informations concernant la vie de l'école.**

## Les absences

Toute absence devra être signalée dès la première demi-journée, de l'une ou de l'autre des manières suivantes :

- directement par vous-même auprès de l'enseignant avant le début des cours
- par téléphone au 02 40 72 75 13
- par un frère ou une sœur de l'élève absent qui avertira l'enseignant concerné avant le début des cours.

L'absence doit faire l'objet **d'excuse écrite, datée et signée** par les parents au retour de l'enfant. Cette excuse sera adressée à l'enseignant qui la joindra à son registre d'appel (coupon dans l'agenda). Lorsqu'une absence est prévue, nous vous demandons de la signaler au plus tard la veille.

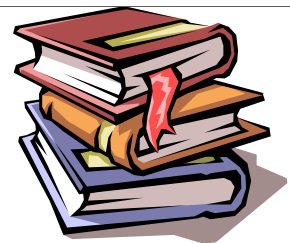
Pour une absence d'une durée supérieure à une semaine, un certificat médical sera exigé.

Après intervention chirurgicale, une période de repos est exigée (pour les maternelles, minimum une semaine). En cas de maladie contagieuse, il y a éviction scolaire. Merci de conserver un mode de garde pour les enfants malades.

**AUCUN MEDICAMENT ne sera apporté à l'école.** En cas de traitement indispensable (allergies, asthme...), prévenir la directrice afin de constituer un **projet d'aide individualisé (PAI)**.

## Livres et fournitures scolaires

Les livres, les principaux cahiers et le réassort en fournitures sont fournis par l'école. Ils doivent servir plusieurs années. C'est pourquoi le plus grand soin sera demandé, en particulier, ils devront être couverts dès la fin de la première semaine. En cas de détérioration importante d'un livre, son remboursement sera exigé.



## Les objets personnels et tenue vestimentaire

Pour éviter, pertes, jalousies ou vols, les enfants n'apporteront pas **d'objet ou de jouet de valeur (bijoux, jeux électroniques, cartes entraînant des échanges, didl...)**, encore moins d'objets dangereux comme le cutter. En cas de manquement au règlement, les objets pourront être confisqués. Seules les billes sont acceptées, les boullards et boulets seront systématiquement confisqués.

Les vêtements que l'enfant pourra ôter devront être marqués à son nom.

En aucun cas, l'école ne pourra être tenue responsable de pertes, dégâts ou vols.

En ce qui concerne les tenues vestimentaires, il est remarqué que de plus en plus de filles viennent à l'école avec des tenues légères (dos nu, décolleté, mini-jupe...). Merci de faire en sorte que les enfants viennent à l'école avec des tenues adéquates.

## Maternelle

Les premiers jours sont parfois difficiles pour les petits. Il y a quelques fois des pleurs, d'autant plus forts que le papa ou la maman ne peuvent se décider à partir... Nous vous demandons, dans ce cas, de ne pas vous attarder : confiez l'enfant à la maîtresse et laissez-le à ses bons soins.

L'expérience a montré que les enfants s'adaptent très vite, les pleurs durent chaque jour de moins en moins longtemps pour se transformer bien vite en un plaisir certain de rejoindre l'école. Faites confiance aux maîtresses et aux aide-maternelles pour s'occuper de vos enfants.

## Accueil périscolaire

Un accueil périscolaire « L'île aux enfants » est à votre disposition du lundi au vendredi de 7 h 30 à 8 h 35 et de 16 h 45 à 18 h 45.

Tarif à l'heure

Quotient familial	Régime général
Inférieur à 500	1.40 €
Compris entre 501 et 800	1.60 €
Compris entre 801 et 1000	2.00 €
Compris entre 1001 et 1200	2.20 €
Supérieur à 1200	2.40 €

**Adhésion annuelle** : 5 € par famille

**Petit déjeuner** : 1.00 € (servi aux enfants arrivant entre 7 h 30 et 7 h 45)



### **NOUVEAUX FONCTIONNEMENT**

De 16 h 30 à 16 h 45 les enfants auront la possibilité de prendre le goûter (fourni par les familles).

De 16 h 45 à 17 h 30, les enfants du cycle 3 (CE2-CM1 et CM2) se retrouveront dans l'atelier étude surveillée encadré par un animateur (cf règlement de l'accueil périscolaire).

Le paiement de l'accueil périscolaire se fera par prélèvement automatique le 10 de chaque mois (d'octobre à juillet). Le règlement peut s'effectuer avec l'aide des titres **CESU** préfinancés (employeur, collectivité territoriale, CE, mutuelle...).

**CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2013/2014**

**TOUSSAINT : du Vendredi 18 octobre 2013 après la  
classe au Lundi 4 novembre 2013 au matin.**

**NOEL : du Vendredi 20 décembre 2013 après la classe au  
Lundi 6 janvier 2014 au matin.**

**HIVER : du Vendredi 28 Février 2014 après la classe au  
Lundi 17 mars 2014 au matin.**

**PRINTEMPS : du vendredi 25 avril 2014 après la classe  
au  
lundi 12 mai 2014 au matin.**

**ETE : Vendredi 4 juillet 2014**